

I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC

Objet : Recrutement d'un consultant (cabinet ou firme) pour l'audit et l'évaluation du projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 25MW à Illoulofin (TTC POBE)

BON A LANCER

Référence du marché : PI_CSRPI_110261

Avis DRP N° 010/25/MEEM/DG-SBPE-SA/CCMP/PRMP/SPMP/APM du **22 DEC 2025**

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Béninoise de Production d'Electricité (SBPE) SA publié sur le portail web des marchés publics du Bénin (www.marches-publics.bj) le 19/12/2025.
2. La Société Béninoise de Production d'Electricité (SBPE) SA dispose des fonds du Budget National afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement d'un consultant (cabinet ou firme) pour l'audit et l'évaluation du projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 25MW à Illoulofin (TTC POBE)**.
3. Les prestations consistent à :
 - faire un audit du tableau des emplois-ressources et de conformité de la dépense ;
 - élaborer un rapport d'analyse portant sur la conformité de l'usage des fonds du projet et du circuit fiduciaire ;
 - élaborer un rapport d'évaluation sur la conformité de la passation et de l'exécution des marchés ;
 - élaborer une lettre de contrôle interne ;
 - présenter une annexe spécifique sous forme de liste pour chaque constat/risque pertinent identifié des indices de fraude, corruption ou conflits d'intérêts qui peuvent y être associés.
4. Le délai de réalisation de la mission est de **300 Hommes/Jours**, soit **soixante (60) Hommes/Jours par an et sur quatre (04) ans**. Ce délai court à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux (02) candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (02) candidats sur la liste restreinte.

BON A LANCER

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10 points	Tout candidat constitué en cabinet ayant dans son Registre de Commerce ou Statuts, comme activités principales, Etudes, audit comptable, technique ou financier, conseils et assistance ou tout autre domaine équivalent, se verra attribuer la totalité des points soit, 10.	Extrait du RCCM ou les Statuts en copies légalisées
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022) y compris l'année 2025 en cours	25 points	Tout candidat ayant réalisé au moins cinq (05) missions d'audit de projet ou de programme se verra attribuer la totalité des points soit, cinq (05) points par expérience justifiée.	<p>Pour les anciens cabinets / firmes</p> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <p>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence</p> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</p>

BON A LANCER		Tout candidat ayant au moins trois (03) expériences spécifiques en matière d'audit technique et financier de projets ou de programmes au profit de bailleurs de fonds ou d'organisations internationales dont un (01) au moins financé par l'Agence Française de Développement (AFD) ou l'Union Européenne (UE) se verra attribuer la totalité des points soit, 15 points pour chacune des deux expériences au profit de tout bailleur et 20 points pour l'expérience au profit de l'AFD ou l'UE	Pour les anciens cabinets / firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets / firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022) y compris l'année 2025 en cours	50 points		
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05 points	Tout candidat présentant une organisation technique (moyens matériels à déployer pour la mission) et managériale (organigramme ressortant un département en lien avec la présente mission) se verra attribuer la totalité des points soit, 2,5 points pour chacune des organisations	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel à affecter à la mission	10 points	Tout candidat ayant présenté un personnel composé comme suit : Un Chef de mission ayant au moins un diplôme de niveau BAC 5 en audit, Comptabilité et justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans d'audit financier : 04 points soit, 01 pour la liste et 03 pour le diplôme. Un Expert-Comptable diplômé ayant au moins 05 années d'expériences d'audit financier : 03 points soit, 01 pour la liste et 02 pour le diplôme. Un Spécialiste en Passation des Marchés de niveau BAC+5 en passation des marchés ou équivalent avec 10 ans expérience en passation des marchés : 03 points soit, 01 pour la liste et 02 pour le diplôme.	Liste du personnel et copie simple des diplômes

La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-quinze (75) points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet / firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.



11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE) SA, sis au quartier Gbèdomidji, Rue en face du Collège des Sœurs de Saint Augustin à Saint Michel, Immeuble Sainte Cécile de type R+5, blanc Marron, au 4^{ème} étage, Bureau SPMP ; E-mail : prmps@sbpe.bj ; les jours ouvrables, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes ou sur le site web www.sbpe.bj de la SBPE.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ~~22 DEC 2025~~. Le dossier de présélection en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation avec un support de ces derniers au Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la SBPE sis à l'adresse indiquée ci-dessus. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier. Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie à cet effet.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE) SA, sis au quartier Gbèdomidji, Rue en face du Collège des Sœurs de Saint Augustin à Saint Michel, Immeuble Sainte Cécile de type R+5, blanc Marron, au 4^{ème} étage, Bureau SPMP ; au plus tard le ~~15 JAN 2026~~ à 10 heures 00 minutes (Heures locales GMT+1).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après :

Salle de Réunion de la Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE) SA, sis au quartier Gbèdomidji, Rue en face du Collège des Sœurs de Saint Augustin à Saint Michel, Immeuble Sainte Cécile de type R+5, blanc Marron, au 4^{ème} étage, le ~~.....~~ à 10 heures 30 minutes.

~~05 JAN 2026~~

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Fait à Cotonou, le

